

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS
DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
(pref-environnement@correze.gouv.fr)

portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrières du Bassin de Brive, dans le cadre d'une demande de renouvellement pour l'exploitation et l'extension de la carrière de Ceyrat située aux lieux-dits « Bois de Ceyrat, les Puys, l'Aumonerie, Tras laleu, le Veysset » sur le territoire des communes de Voutezac et de Saint-Solve

16 septembre 2019 au 1^{er} octobre 2019 INCLUS

Registre mis à jour le : 1^{er} octobre 2019

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique sur le projet de CBB

De : Jean-Claude Bergon <jean-claude.bergon@orange.fr>

Date : 01/10/2019 22:49

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Projet d'extension de la carrière de Ceyrat, Communes de Voutezac, Vignols, Saint-Solve.

Monsieur,

Nous sommes conscients des besoins en matériaux pour les travaux d'intérêt général.

Mais nous sommes aussi inquiets devant le projet d'extension de carrière, de la durée de concession demandée (30ans).

Nous pourrions nous croire « protégés » par des règles, des lois.

Or Monsieur le Préfet de Région avait décidé en juillet 2018(!!!) que l'étude d'impact n'était pas nécessaire. Les nuisances potentielles existent pourtant bien: poussières, gros camions sur routes inadaptées ...

L'extension demandée est contenue dans la ZNIEF.

Il me semble discerner un peu d'incohérence dans tout ça...